

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D082/2017

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 17 novembre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL  Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL ADELEE, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN
En exercice : 20	
Présents : 12	
Votants : 13	

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : Mme BINET

**Objet : Approbation de conventions dans le cadre de la mise à disposition de locaux**

***PJ : 7 Conventions***

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de la communauté de communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » issue de la fusion des communautés de communes de Broglie, de Bernay et des environs, de l'Intercom du Pays Brionnais, du canton de Beaumesnil et de l'Intercom Risle et Charentonne,

Vu les dispositions de la Loi NOTRe renforçant le rôle du C.I.A.S. en faveur de la reconnaissance de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Et, considérant la nécessité de souscrire des conventions de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation des différents services du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, plus particulièrement pour les services enfance jeunesse (Accueils de Loisirs, Relais Parents Assistantes Maternelles, Pôles Adolescents, Temps d'Activités Périscolaires...),

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les conventions ci-jointes de mise à disposition de locaux.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve les conventions proposées pour la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation des services du C.I.A.S.
- ↳ Demande une réflexion sur la destination des locaux du C.C.R.I.L. et la mise en place d'un règlement de fonctionnement pour ce bâtiment.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à les signer ainsi que toutes pièces afférentes à leur exécution.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171128-17D082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017